modèle que je vous prie d'établir, et qui serait imprimé afin d'éviter les pertes de temps qu'entraînerait sa confection à la main.

J'ai l'honneur de vous prier de donner des ordres dans le sens qui précède au chef inspecteur de la police. Je désire qu'ils soient, mis à exécution le plus promptement possible.

Recevez, etc.

Le Commandant Commissaire de la République, Signé: L. MICHAUX.

No 108. — DÉCISION ouvrant une enquête de commodo et incommodo pour l'installation d'une forge dans la ville de Papeete.

Nous, Commissaire-Adjoint de la marine, Ordonnateur,

Vu la demande faite par M. Bambridge à l'effet d'être autorisé à installer une forge sur le terrain situé au coin des rues Bruat et Rivoli;

Vu l'article 10 de l'arrêté du 12 mars 1877 portant mesures préventives contre l'incendie,

Décidons:

Une enquête de commodo et incommodo est ouverte au secrétariat de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur pour recevoir les réclamations et observations auxquelles pourrait donner lie la demande faite par M. Bambridge d'installer une forge sur un terrain situé au coin des rues Bruat et Rivoli.

A cet effet, un registre sera mis à la disposition des parties intéressées.

Le délai de l'enquête, qui est fixé à quinze jours, partira du lundi 2 avril au mercredi 18 du même mois inclus, les dimanches étant exceptés.

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 27 mars 1877.

Signé: LA BARBE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCRETS PRÉSIDENTIELS:

— En date du 18 janvier 1877 —

Nº 109. — M. le contre-amiral baron Roussin est nommé soussecrétaire d'État au Département de la marine et des colonies.

Nº 110. - M. Michaux, sous-directeur au ministère de la ma-